

## Liste des participants

---

### Commune de Rousset :

Philippe PIGNON, adjoint au maire  
Pierre JAMMET, DGS  
Johanna VAN QUYNH, service urbanisme  
Violette PELLEGRINO, adjointe au maire  
Bernard SIMONET, conseiller municipal  
Martine LOMBARD, adjointe action sociale  
Jean GASCUEL, conseiller municipal  
Pascale LERDA, conseillère municipale  
Thierry LECOQ, conseiller municipal  
Jean-Pierre WALTER, conseiller municipal  
Nicole FERAUD, ajointe à l'urbanisme  
Nacéra BOUHAFS, conseillère municipale  
Jean-Paul ROCHE, conseiller municipal

Denis GUEURY, agriculteur  
Henri TAVERNIER, exploitant agricole  
Yannick LONG, agriculteur  
Olivier DE CAMBIAIRE, agriculteur,  
moulinier  
Rémi RAVEL, viticulteur  
Alix TOURNIER, viticulteur  
Nadine LONG, salariée agricole, future  
installation  
Eric LONG, agriculteur  
Guy VENTRE, agriculteur  
Pascal COUTAGNE, viticulteur  
Philippe GUIEN, viticulteur et Président de  
la cave coopérative  
Sylvain ROCHE, maraîcher  
Thierry LONG, viticulteur  
Charles DEGORTES, viticulteur

### Chambre d'agriculture :

Corinne ACHARD, chef de projet  
aménagement du territoire  
Céline FONTES, chargée d'études  
Jean-Luc JAUFFRET, élu

### SAFER :

Patrick MICHEL, conseiller SAFER  
Marie-Laurence MARINO, urbaniste

## 1 Présentation du diagnostic agricole

---

La municipalité de Rousset et la Chambre d'Agriculture mènent un travail partenarial ayant pour objectif de mettre en œuvre un projet de développement agricole sur le territoire communal.

Cette démarche s'inscrit dans le prolongement direct des réflexions partagées menées ces dernières années sur la nécessité de travailler ensemble à l'accompagnement et au renforcement de l'agriculture locale dans un contexte périurbain marqué, afin de la préserver au maximum d'évolutions susceptibles de lui être défavorables.

Si la partie du territoire communal la plus « fragile » eu égard notamment aux pressions en lien avec l'urbanisation est situé au sud de la RD7n, secteur agricole correspondant

au périmètre d'étude du diagnostic réalisé par la Chambre d'Agriculture (état des lieux présenté), la suite de la démarche qui consistera en la construction de propositions d'actions concrètes en faveur de l'agriculture pourra concerner l'agriculture communale dans son ensemble.

La Chambre d'agriculture a fait une présentation du diagnostic agricole, mettant en évidence les éléments suivants.

- La zone d'étude présente un très bon potentiel agricole : à la fois par ses caractéristiques naturelles – une plaine aux terres fertiles et des coteaux adaptés à la culture de la vigne- que par les équipements dont elle est pourvue : un réseau d'irrigation couvrant l'intégralité de la zone.
- Une occupation du sol dominé par la vigne (35% des surfaces) et les grandes cultures (35% des surfaces), avec la présence des terres en friche (11% des surfaces), et de nombreuses productions diversifiées.
- Un espace agricole très majoritairement mis en valeur par des exploitations agricoles à titre principal
- Une large prédominance d'exploitations agricoles principalement orientées sur la viticulture, une part importante de jeunes agriculteurs, une part importante des exploitations en phase de développement ou ayant des projets et recherchant des surfaces à cultiver, une cave coopérative dynamique.
- Un marché du foncier mixte urbain/rural, un marché foncier agricole relativement faible, malgré une demande importante.

Les principaux éléments issus du diagnostic sont les suivants :

Atouts	Contraintes
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Bonnes potentialités agricoles</li> <li>• Parcellaire assez peu morcelé</li> <li>• Des exploitants dynamiques</li> <li>• Une cave coopérative active et fédératrice</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Proximité de l'espace urbain</li> <li>• Réseau routier et densité du trafic</li> <li>• Difficulté d'accéder au foncier</li> </ul>
Opportunités	Menaces
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Volonté communale de travailler sur le développement de l'agriculture</li> <li>• Un marché porteur pour les vins</li> <li>• Localisation de l'espace agricole à proximité immédiate d'un bassin de consommateurs permettant d'envisager un développement de circuits de commercialisation locaux</li> <li>• Secteur bien desservi, d'accès facile</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Forte pression d'urbanisation</li> <li>• Enjeu de transmission et de renouvellement de certaines exploitations</li> <li>• Rétention foncière empêchant les exploitants de s'agrandir ou à des porteurs de projet de s'installer</li> </ul>

## 2 Echanges autour du diagnostic et des enjeux

---

Une deuxième partie de la réunion a été consacrée à des échanges avec les participants, autour de trois questions :

- Dans le diagnostic qui a été présenté, qu'est-ce qui vous étonne ? qu'est-ce qui manque ?
- Dans le diagnostic qui vous a été présenté, quels éléments clés retenez-vous ?
- Quel serait 1 ou 2 enjeux prioritaires pour l'agriculture de Rousset ?

Synthèse des échanges :

Ce qui manque :

- Le trafic routier de la RD7n a été mis en évidence, mais le trafic routier est également très important sur le CD6, générant une gêne et un risque pour les agriculteurs devant l'emprunter.

Ce qui étonne :

- Les 11% de surfaces en friche : la présence de friches est connue, mais leur importance en surprend certains.
- La proportion de terres cultivées en propriété est élevée : 60% des terres sont en mode de faire-valoir direct ou proche du mode de faire-valoir direct.

Les éléments clés :

- Le dialogue entre la municipalité, la Chambre d'agriculture et les agriculteurs. Les agriculteurs ont apprécié la mobilisation forte des élus municipaux sur la thématique agricole, et les élus ont de leur côté apprécié la participation importante des agriculteurs à la restitution du diagnostic.

- La volonté de la municipalité de se mobiliser en faveur de l'agriculture est particulièrement appréciée, car jugée comme déterminante dans la démarche entreprise.
- Le dynamisme de la viticulture et de la cave coopérative
- La demande de foncier forte

Les enjeux prioritaires pour l'agriculture de Rousset :

- La reconquête des terres en friche : faire un travail pour convaincre les propriétaires de friches de permettre leur exploitation agricole.

- Anticiper les besoins de compensation foncière, en lien avec l'urbanisation.
- La gestion de la construction en zone agricole et des conflits de voisinage agriculteurs/non agriculteurs.
- La gestion des franges entre zone agricole et secteur urbanisé, en lien avec les projets de réglementation interdisant les traitements phytosanitaires à moins de 20 mètres des habitations.
- Fonctionnement durable de la cave coopérative in situ :  
La Commune de Rousset s'est engagée à consulter la Cave Coopérative dans le cadre de la définition d'un projet de requalification des terrains communaux attenants, sur lesquels se trouvent actuellement des cours de tennis. L'aménagement d'un accès secondaire à la Cave Coopérative peut notamment y être envisagé.

Suite au diagnostic et aux échanges, les thématiques à travailler pour établir une proposition de programme d'action qui se dégagent sont les suivantes :

- Améliorer la traversée de la RD7n par l'aménagement d'un rond-point au niveau du carrefour de La Bégude.  
La Commune indique qu'un projet d'aménagement a été envisagé avec le Département. Elle entreprend de procéder à une nouvelle sollicitation du Département à ce sujet.
- Des actions relatives au foncier : la compensation des surfaces agricoles perdues du fait de l'urbanisation, la mobilisation des surfaces en friche, la sensibilisation des propriétaires, favoriser l'agrandissement, l'installation ou la restructuration des exploitations agricoles.
- Préserver durablement la vocation agricole du territoire :  
La Chambre d'agriculture a présenté les principales caractéristiques de la Zone Agricole Protégée (ZAP), qui est un outil réglementaire permettant la protection durable d'espaces agricoles. Une ZAP est créée par arrêté préfectoral et se traduit par une servitude d'utilité publique dans la Plan Local d'Urbanisme, empêchant l'urbanisation des secteurs inclus dans son périmètre. Ce dispositif n'empêche pas les exploitations agricoles d'évoluer : les constructions reconnues comme nécessaires aux exploitations agricoles ne sont pas interdites par une ZAP.
- La réalisation d'une aire collective de lavage. La Commune indique son intérêt pour travailler à ce projet.

### **3 En conclusion, la suite à donner**

---

La Commune propose, pour poursuivre les réflexions sur les actions pouvant être mises en place, la constitution d'un groupe de travail comprenant : des agriculteurs, la Commune, la Chambre d'agriculture, la SAFER.

Les agriculteurs souhaitant faire partie de ce groupe de travail sont appelés à se faire connaître auprès des services de la mairie, étant entendu qu'une représentation des différentes productions est souhaitée.